

## **OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET**



## TABLE DES MATIÈRES

1	MISE EN CONTEXTE.....	5
2	OBJECTIFS VISÉS .....	7

### Figure

Figure 1	Emplacement géographique des centrales .....	7
----------	--	---



1    **1    MISE EN CONTEXTE**

2    Durant les années 1997 à 2000, la possibilité d'une dérivation partielle des  
3    apports d'eau de la rivière Rupert vers le réservoir Robert-Bourassa, via la  
4    rivière Eastmain, a été examinée par le Producteur. L'intérêt de cette  
5    dérivation tenait au fait que les apports d'eau supplémentaires pouvaient  
6    être également turbinés aux centrales existantes.

7    En 2001, le Producteur a élaboré un nouveau scénario basé sur deux  
8    centrales distinctes mais situées très près l'une de l'autre, soit la centrale  
9    de l'Eastmain-1 (480 MW) et celle de l'Eastmain-1-A (800 MW). La centrale  
10   de l'Eastmain-1, pour laquelle Hydro-Québec possède déjà les  
11   autorisations, serait réalisée en premier. La deuxième centrale serait  
12   réalisée à la suite de l'obtention des autorisations pour procéder à la  
13   dérivation de la rivière Rupert.

14   À la demande du Producteur, le Transporteur a réalisé en 2002 et ce,  
15   conformément aux *Tarifs et conditions*, une étude d'impact visant à  
16   déterminer et à évaluer les équipements requis sur le réseau pour intégrer  
17   la centrale de l'Eastmain-1 ainsi que les équipements additionnels  
18   nécessaires à l'intégration de la centrale de l'Eastmain-1-A.

19   Le 1<sup>er</sup> mai 2002, le Producteur demandait au Transporteur de réviser le  
20   schéma unifilaire et les caractéristiques électriques générales du poste de  
21   départ de la centrale de l'Eastmain-1, en considérant la réalisation des  
22   centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle, l'intégration des deux  
23   centrales devenant indissociable.

24   Le 17 juillet 2002, le Producteur informait le Transporteur que le projet de  
25   construction de l'aménagement de la centrale de l'Eastmain-1 avait été  
26   approuvé et lui demandait par conséquent de procéder au raccordement de

1 la centrale, afin d'assurer une mise en service du premier groupe turbine-  
2 alternateur le 1<sup>er</sup> mai 2007. La date de mise en service commerciale du  
3 premier groupe a par la suite été devancée au 16 août 2006.

4 Le 19 mars 2004, le Transporteur a déposé à la Régie le dossier R-3527-  
5 2004<sup>1</sup> afin d'obtenir l'autorisation de la Régie pour raccorder la centrale de  
6 l'Eastman-1 au réseau de transport. Dans sa décision D-2004-187<sup>2</sup>, la  
7 Régie a autorisé le Transporteur à réaliser le projet de raccordement de la  
8 centrale de l'Eastmain-1. De plus, la Régie y mentionne qu'elle estime que  
9 le projet soumis se justifie aux plans technique et économique. Elle  
10 reconnaît également qu'un aménagement facilitant l'ajout éventuel des  
11 centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle est justifié, dans la mesure où  
12 les coûts y afférents sont assumés par le Producteur.

13 En 2005, le Producteur demande au Transporteur de procéder au  
14 raccordement des centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle en vue  
15 d'une mise en service commerciale des premiers groupes pour le  
16 1<sup>er</sup> octobre 2010. Le 12 juillet 2006, le Producteur a émis des nouvelles  
17 dates de mise en service commerciale des premiers groupes turbine-  
18 alternateur, soit le 28 mai 2011 pour la centrale de la Sarcelle, et le  
19 28 octobre 2011 pour la centrale de l'Eastmain-1-A.

20 Enfin, en 2007, le Producteur avise le Transporteur de modifications aux  
21 puissances des deux centrales de même que des changements aux dates  
22 de mises en service commerciales. Ainsi, et tel qu'indiqué plus avant, les  
23 puissances des centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle sont  
24 respectivement de 800 MW et de 150 MW. La mise en service  
25 commerciale du premier groupe turbine-alternateur de la centrale de

---

<sup>1</sup> R-3527-2004, *Demande relative au projet de raccordement de la centrale de l'Eastmain-1 au réseau de transport*, 19 mars 2004.

<sup>2</sup> R-3527-2004, décision D-2004-187, 7 septembre 2004, pages 7 à 9.



1 Pour l'essentiel, l'objectif de ce Projet consiste à intégrer au réseau de  
2 transport les 950 MW de production des centrales de l'Eastmain-1-A  
3 (800 MW) et de la Sarcelle (150 MW).

4 Ce Projet comprend principalement les travaux reliés au raccordement des  
5 centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle au réseau de transport ainsi  
6 que les améliorations requises pour transiter la production des centrales  
7 sur le réseau jusqu'aux zones de charge du Québec. Il comprend  
8 également le coût des installations de télécommunication nécessaires à  
9 l'exploitation du réseau de transport.

10 Il est plus amplement fait état de la description et de la justification du  
11 Projet sous étude à la pièce HQT-5, Document 1 du présent dossier.

12 Pour le Transporteur, la solution de raccordement préconisée doit être  
13 réalisable aux plans technique et économique, répondre aux critères de  
14 conception du réseau de transport et présenter un impact environnemental  
15 acceptable pour la société, le tout dans le respect de la mission du  
16 Transporteur. La mise en œuvre des travaux présentés au présent dossier  
17 permettra d'atteindre ces objectifs.